

N°24-JI

## Arrêté fixant la liste d'aptitude du concours d'accès au grade de technicien - Session 2024

Madame la Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne (CDG31),

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 modifiée relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 et notamment son article 6,

Vu l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 modifiée relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 et notamment son article 8,

Vu le décret n°2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n° 2010-1361 du 9 novembre 2010 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des techniciens territoriaux,

Vu l'arrêté n° 23-HQ du 19 juillet 2023 portant ouverture du concours d'accès au grade de technicien dans les spécialités « bâtiments, génie civil » et « services et interventions techniques » - Session 2024,

Vu le procès-verbal n° C24-L du jury d'admission en date du 11 juillet 2024 fixant la liste des candidats déclarés admis au concours d'accès au grade de technicien dans les spécialités « bâtiments, génie civil » et « services et interventions techniques » - Session 2024,

### Arrête

#### Article 1 : Etablissement de la liste d'aptitude

La liste d'aptitude du concours pour l'accès au grade de technicien, au titre de la session 2024 organisé par le CDG31, comprend de droit tous les lauréats du concours en conformité avec le procès-verbal du jury visé ci-dessus, après déduction des lauréats ayant fait le choix d'une inscription sur une autre liste d'aptitude.

Cette liste d'aptitude est annexée au présent arrêté. Elle comprend 74 lauréats.

#### Article 2 : Date d'effet de la liste d'aptitude

La présente liste prend effet au 1<sup>er</sup> août 2024.

#### Article 3 : Portée et durée de la liste d'aptitude

L'inscription sur la présente liste d'aptitude est d'une validité nationale et permet aux lauréats d'être recrutés en qualité de fonctionnaire territorial.

Cette inscription est valable pour deux années et peut être renouvelée au maximum à deux reprises pour une durée d'un an, à la demande du lauréat. Ce dernier devra impérativement en avoir formulé la demande correspondante au moins 1 mois avant chaque date anniversaire de la date d'effet de la liste.

Toutefois, à l'issue des quatre années, si aucun concours pour l'accès au même grade dans le même cadre d'emplois n'a été organisé par le CDG31 de manière directe ou par conventionnement avec un autre centre de gestion, l'inscription reste valable.

Tout lauréat est radié de la liste d'aptitude dans les cas suivants :

- dès sa nomination en qualité de stagiaire ou en cas de dispense de stage, en qualité de titulaire ;
- s'il n'a pas fait connaître dans les délais réglementaires son intention d'y être réinscrit ;
- s'il a refusé deux offres effectives d'emploi notifiées par lettre recommandée avec accusé de réception.

#### **Article 4 : Suspension du décompte du temps d'inscription**

Le décompte du temps d'inscription peut-être suspendu pendant la durée des congés parental, de maternité, d'adoption, de présence parentale et de solidarité familiale, ainsi que d'un congé longue durée ou de celle de l'accomplissement des obligations du service national et de celle du mandat des élus locaux ou de recrutement en qualité d'agent contractuel sur un emploi permanent (article L332-13 du Code général de la fonction publique). Le décompte de cette période de quatre ans est également suspendu pour la personne qui a conclu un engagement de service civique prévu à l'article L. 120-1 du code du service national jusqu'à la fin de cet engagement.

Il appartient au lauréat d'informer en conséquence le CDG31 pour se prévaloir d'une telle suspension, en fournissant un justificatif correspondant attestant de la période concernée.

#### **Article 5 : Délivrance de l'attestation d'inscription sur liste d'aptitude**

Tout employeur territorial souhaitant nommer un lauréat doit préalablement solliciter une attestation d'inscription sur la liste d'aptitude auprès du pôle Recrutement/Concours du CDG31 par courrier, par fax (05 62 26 09 39) ou par mèl ([concours@cdg31.fr](mailto:concours@cdg31.fr)).

#### **Article 6 : Rôle des employeurs territoriaux dans la mise à jour de la liste d'aptitude**

Tout employeur public territorial se doit d'informer le pôle Recrutement/Concours du CDG31 par courrier ou par mèl ([concours@cdg31.fr](mailto:concours@cdg31.fr)) dans les cas suivants :

- nomination d'un lauréat de la liste, en transmettant l'arrêté de nomination en qualité de stagiaire ou, en cas de dispense de stage, en qualité de titulaire ;
- refus formulé par un lauréat, à une offre effective d'emploi notifiée à son endroit par lettre recommandée avec accusé de réception.

#### **Article 7 : Exécution de l'arrêté**

Le Directeur Général des Services du CDG31 est chargé de l'exécution du présent arrêté.

#### **Article 8 : Voies de recours**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse, sis 68 rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE Cedex 07 (Tel. : 05 62 73 57 57 - Fax : 05 62 73 57 40 - [greffe.ta-toulouse@juradm.fr](mailto:greffe.ta-toulouse@juradm.fr)) soit par courrier postal, soit par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

### Article 9 : Publicité

Le présent arrêté est transmis à la Préfecture de la Haute-Garonne au titre du contrôle de la légalité.

La liste des lauréats est publiée sur le site Internet du CDG31 ([www.cdg31.fr](http://www.cdg31.fr)).

Elle est transmise à l'ensemble des centres de gestion et mise à la disposition des employeurs publics territoriaux de la Haute Garonne.

La Présidente,



Sabine GEIL-GOMEZ

**Concours d'accès au grade de technicien  
Session 2024**

Annexe de l'arrêté n°24-JI

**Liste d'aptitude**

Nom - Prénom	Nom patronymique	Spécialité
ALCARAZ Philippe		Services et intervention techniques
ALVAREZ Angélique		Services et intervention techniques
ANNEMOND Stéphane		Bâtiments, génie civil
ARIBIT Rémi		Bâtiments, génie civil
ARNAUNE Cyril		Services et intervention techniques
AUDU Xavier		Services et intervention techniques
AURIOL Frédéric		Services et intervention techniques
BEAUVAIS Mathieu		Services et intervention techniques
BEDEL Jeremie		Services et intervention techniques
BELAVAL Davy		Services et intervention techniques
BELLUNE Seynabou	NDONG	Bâtiments, génie civil
BENARD Maurice		Services et intervention techniques
BERTHIER Amelie		Bâtiments, génie civil
BESOMBES Cécile		Bâtiments, génie civil
BISCANS Benjamin		Services et intervention techniques
BLANC Julie	EYRAUD	Bâtiments, génie civil
BOUILLET Julie		Bâtiments, génie civil
BOUSSIF Aymen		Bâtiments, génie civil
CALLAMAND Ludovic		Services et intervention techniques
CAMP Xavier		Bâtiments, génie civil
CAMPA Cédric		Services et intervention techniques
CHAMPAGNAT Thibault		Bâtiments, génie civil
CHARTRAIN Christophe		Bâtiments, génie civil
COLOMBIER Florian		Services et intervention techniques
COPIGNY Cécile		Bâtiments, génie civil
COQUELET Eric		Bâtiments, génie civil
COURTOT Morgane		Bâtiments, génie civil
CREPIN François		Services et intervention techniques
CROUZAT Vincent		Bâtiments, génie civil
CUQ Johan		Services et intervention techniques

DERNONCOURT Laura	COSTES	Bâtiments, génie civil
DRACA Yvan		Services et intervention techniques
DROISSART Julien		Services et intervention techniques
FOURNIER Christian		Bâtiments, génie civil
GARDES Marie		Bâtiments, génie civil
GIRARD Camille	VIDAL	Services et intervention techniques
GOMES DE OLIVEIRA François		Bâtiments, génie civil
GOMEZ Antoine		Bâtiments, génie civil
HAKMI Abdelhakim		Bâtiments, génie civil
HROUCHI Salah		Services et intervention techniques
HUBERDEAU Aurélien		Bâtiments, génie civil
HUSSON Anne-Laure	FLAMENT	Bâtiments, génie civil
ISOARD Christophe		Services et intervention techniques
JEANPIERRE Olivier		Services et intervention techniques
JOURET Camille		Services et intervention techniques
LAURENT Matthias		Bâtiments, génie civil
LE NET Maxime		Services et intervention techniques
MARCHIO Yann		Bâtiments, génie civil
MARCOUX Anthony		Bâtiments, génie civil
MARTINEZ Anthony		Services et intervention techniques
MARTINEZ Christopher		Bâtiments, génie civil
MERCENIER Mathilde		Bâtiments, génie civil
MONBLANC Ludovic		Bâtiments, génie civil
MOUREUX Allyson		Services et intervention techniques
NOUGARO Joël		Services et intervention techniques
ORTIGOSA Christophe		Services et intervention techniques
PAILLÉ Laurent		Services et intervention techniques
PEREZ Anthony		Services et intervention techniques
PEREZ Jean		Bâtiments, génie civil
PICHÉ Michel		Services et intervention techniques
QUERBES Valérie		Services et intervention techniques
REBAUDO Quentin		Bâtiments, génie civil
REBELO DE ARAUJO Franck		Services et intervention techniques
REDONDO Mélissa		Bâtiments, génie civil
REY Florian		Bâtiments, génie civil
RICARD Laurent		Services et intervention techniques
SARRAUDE Aurelien		Bâtiments, génie civil

SEGUELA Adrien		Services et intervention techniques
SENTENAC Karine	PICCO	Services et intervention techniques
SIRGUE BEC Céline		Bâtiments, génie civil
TISSEYRE Florent		Services et intervention techniques
TORRES Frédéric		Services et intervention techniques
VALBUZZI Thomas		Bâtiments, génie civil
VOILE Christophe		Bâtiments, génie civil

Liste arrêtée à 74lauréats.